



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 2219

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors du dernier sommet pour l'emploi des jeunes, réuni lundi 17 février, le Premier ministre a confirmé la mise à la disposition des préfets d'un milliard de francs de crédits déconcentrés. À cet effet, il a réuni l'ensemble des préfets hier. Pouvez-vous nous faire part des conditions et des modalités de déconcentration adoptées pour ces crédits ?

En outre, lors de ce même sommet, une déconcentration totale des crédits d'aide à l'emploi a été envisagée. Six régions tests ont été choisies. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les crédits concernés par cette mesure et les modalités de généralisation de celle-ci ?

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que ces informations sont indispensables aux parlementaires afin qu'ils puissent défendre les dossiers concernés auprès des préfets de région et des préfets de département. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Bouquillon, le Premier ministre, avec l'ensemble du Gouvernement, tient à favoriser toutes les initiatives locales. D'ailleurs, celles qui sont apparues ces dernières années ont montré que la lutte pour l'emploi des jeunes était d'autant plus efficace qu'elle était menée au plus près du terrain. Tel est le sens de la décision importante qui a abouti à déconcentrer aux préfets un milliard de francs environ dont ils disposeront librement pour financer diverses expérimentations et contractualiser avec les partenaires que sont les régions, les départements et les municipalités.

Après la réunion que nous avons tenue à Tours, je tiens à préciser que ces opérations pourront démarrer rapidement puisque la notification des crédits de la première tranche sera opérée dans les jours qui viennent par une circulaire qui sera adressée à tous les préfets. Nous espérons qu'il s'agira de projets vraiment novateurs qui ne se contenteront pas de superposer des dispositifs, mais activeront les dispositifs existants ou ouvriront la voie à de nouvelles démarches : tutorat, orientation, rapprochement des jeunes diplômés avec les PME, par exemple. Dans six régions, sera en outre réalisée la globalisation de toutes les aides, ce qui permettra aux échelons déconcentrés de l'État - préfets de région et préfets de département - de choisir entre les différents dispositifs mis en œuvre par l'État, selon les départements et les régions. Il s'agit d'une démarche très nouvelle que nous allons mettre en œuvre sans tarder et dont nous assurerons un suivi régulier.

J'ajoute que nous informerons évidemment les parlementaires par une note expliquant le mode d'emploi, qui devrait vous parvenir rapidement. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors du dernier sommet pour l'emploi des jeunes, réuni lundi 17 février, le Premier ministre a confirmé la mise à la disposition des préfets

d'un milliard de francs de credits deconcentres. A cet effet, il a reuni l'ensemble des prefets hier. Pouvez-vous nous faire part des conditions et des modalites de deconcentration adoptees pour ces credits ?

En outre, lors de ce meme sommet, une deconcentration totale des credits d'aide a l'emploi a ete envisagee. Six regions tests ont ete choisies. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les credits concernes par cette mesure et les modalites de generalisation de celle-ci ?

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que ces informations sont indispensables aux parlementaires afin qu'ils puissent defendre les dossiers concernes aupres des prefets de region et des prefets de departement. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Bouquillon, le Premier ministre, avec l'ensemble du Gouvernement, tient a favoriser toutes les initiatives locales. D'ailleurs, celles qui sont apparues ces dernieres annees ont montre que la lutte pour l'emploi des jeunes etait d'autant plus efficace qu'elle etait menee au plus pres du terrain. Tel est le sens de la decision importante qui a abouti a deconcentrer aux prefets un milliard de francs environ dont ils disposeront librement pour financer diverses experimentations et contractualiser avec les partenaires que sont les regions, les departements et les municipalites.

Apres la reunion que nous avons tenue a Tours, je tiens a preciser que ces operations pourront demarrer rapidement puisque la notification des credits de la premiere tranche sera operee dans les jours qui viennent par une circulaire qui sera adreesee a tous les prefets. Nous esperons qu'il s'agira de projets vraiment novateurs qui ne se contenteront pas de superposer des dispositifs, mais activeront les dispositifs existants ou ouvriront la voie a de nouvelles demarches: tutorat, orientation, rapprochement des jeunes diplomes avec les PME, par exemple. Dans six regions, sera en outre realisee la globalisation de toutes les aides, ce qui permettra aux echelons deconcentres de l'Etat - prefets de region et prefets de departement - de choisir entre les differents dispositifs mis en oeuvre par l'Etat, selon les departements et les regions. Il s'agit d'une demarche tres nouvelle que nous allons mettre en oeuvre sans tarder et dont nous assurerons un suivi regulier.

J'ajoute que nous informerons evidemment les parlementaires par une note expliquant le mode d'emploi, qui devrait vous parvenir rapidement. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [Mme Bouquillon Emmanuelle](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2219

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1049

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1049

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997